



# Parlouisien



Le bulletin de la Municipalité de Sainte-Louise

Janvier 2012

## Message du responsable des travaux publics

Les opérations de déglacage font partie de l'entretien hivernal des routes. Elles sont effectuées quand la température le permet, souvent par de belles journées ensoleillées. Le dépôt de glace produit peut être désagréable à dégager, mais le déglacage demeure nécessaire.

Si parfois il est possible de combiner ces opérations avec l'élargissement des routes, il ne faut pas prendre pour acquis que les dépôts de glace seront systématiquement soufflés. Les opérations de soufflage servent à élargir les routes et non à dégager les entrées privées.

J'en profite pour vous rappeler que tout terrain possédant un minimum d'espace se doit d'accueillir de la neige lors des opérations de soufflage. La municipalité n'a pas à faire des pieds et des mains pour vous éviter d'avoir un dépôt de neige sur votre propriété. Si vous désirez dégager vos gazons, libre à vous, mais vous devrez enlever la neige laissée par la souffleuse.

Bonne année à tous et n'ayez crainte, je vous garantis que tout cela fondra au printemps.

Pierre-Luc Michaud

## Groupe Bec (Groupe de réflexion et d'action pour le bien-être collectif)

### Pour un mieux-être collectif

Contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être collectif en faisant la promotion des facteurs de protection est l'un des objectifs poursuivis par le groupe BEC (Bien-Être Collectif).

Le groupe, mis sur pied en 2008, est formé des organismes suivants, soit le Centre Femme la Jardilec, Tel-Écoute du Littoral Chaudière-Appalaches, Entraide au Masculin, Association canadienne pour la

santé mentale de Chaudière Appalaches et le CSSS de Montmagny-L'Islet.

Par la tenue d'événements et la diffusion d'information, nous voulons sensibiliser la population en général à l'importance de « prendre soin » de sa santé mentale.

Selon l'Association canadienne de la santé mentale, on considère que la santé mentale est la façon dont une personne pense, se sent et agit dans la vie. Elle reflète la perception qu'une personne a d'elle-même, des autres et de son existence. La santé mentale a une influence sur la vision que l'on a de la vie et sur la manière de relever les défis et de résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Nous pouvons tous prendre des mesures pour améliorer notre bien-être psychologique ou mental et celui des autres, tout comme on le fait pour notre santé physique.

Avoir le sens de l'humour, respecter ses limites, maintenir un bon réseau d'amis, être capable de demander de l'aide au besoin, sont quelques exemples de « facteurs de protection » contribuant à maintenir une bonne santé mentale.

Nous vous livrerons dans les semaines à venir, par le biais d'articles dans les journaux communautaires, des informations sur différents facteurs de protection.

Des activités de promotion offertes à la population se dérouleront également dans la communauté, notamment l'activité « Je nage pour la vie » qui a lieu le dimanche 15 avril 2012 à 13 h 30.

Sylvie Madeleine Létourneau

Organisatrice communautaire pour le groupe BEC

CSSS Montmagny-L'Islet, G5V 1H8

Téléphone : 418 248-2572, poste 6145

Télécopieur : 418 248-3374

sylvie.letourneau.csssm@ssss.gouv.qc.ca





*Compte rendu de la séance ordinaire  
du Conseil municipal tenue le 5  
décembre ajournée le 19 décembre  
2011*

**PROCHAIN  
CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI LE 6 FÉVRIER  
À 19 H 30**

Lors de cette séance, le conseil municipal a procédé à l'indexation du salaire des élus, des employés municipaux de même que les pompiers au taux de 3,4% selon l'indice à la consommation de Statistique Canada.

Le conseil municipal a accepté les quotes-parts de la MRC de L'Islet pour l'année 2012 pour un montant de 61 871 \$.

Le conseil municipal a accepté le budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny pour l'année 2012 au coût de 20 950 \$.

Le conseil municipal a accepté l'augmentation relative à l'entente pour la cueillette des ordures volumineuses à la municipalité de Saint-Aubert pour l'année 2012 au coût de 3,1% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le conseil municipal a accepté la nomination de madame Louise Harton au poste de secrétaire-trésorière adjointe à raison de trois (3) jours/semaines soit 21 heures et de mandater le maire, monsieur Denis Gagnon, à signer ledit contrat de travail. Madame Harton entrera officiellement en fonction le 4 janvier 2012.

*Compte rendu de la séance extra-ordinaire du Conseil municipal tenue le 19 décembre 2011*

**BUDGET 2012**

**Taxes foncières générales**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la Municipalité de Sainte-Louise selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,84 \$/100 \$ d'évaluation.

Également, une taxe foncière pour le service de sécurité publique offert par la Sûreté du Québec est imposée et sera prélevée de la même façon à un taux de 0,11 \$/100 \$ d'évaluation.

**Ordures ménagères et récupération**

Aux fins de financer le service de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable, bénéficiant du service, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- Résidence : 145 \$
- Commerce : 202 \$
- Exploitation agricole enregistrée : 213 \$
- Chalet : 84 \$

**Aqueduc**

Aux fins de financer le service d'aqueduc, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable faisant partie du réseau d'aqueduc un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- Résidence : 155 \$
- Commerce : 155 \$
- Exploitation agricole enregistrée : 155 \$
- Rue du Chemin de fer : 165 \$
- Autre branchement : 30 \$

**Égouts**

Aux fins de financer le service d'égouts, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable faisant partie du réseau d'égouts un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

- Résidence : 155 \$
- Commerce : 155 \$
- Exploitation agricole enregistrée : 155 \$

**Collecte et traitement des boues de fosses septiques**

Aux fins de financer le service de collecte et de traitement des boues de fosses septiques, il est imposé et sera exigé de chaque propriétaire d'une fosse septique, d'une fosse de rétention ou d'un puisard d'une résidence isolée, d'un bâtiment isolé ou d'un bâtiment commercial isolé un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

• Résidence :	102,50 \$
• Commerce :	102,50 \$
• Cabane à sucre :	51,25 \$
• Chalet :	51,25 \$

### Taux applicables aux règlements d'emprunt

Les taux applicables aux règlements d'emprunt énumérées ci-après, tels qu'établis par ces règlements sont les suivants :

- Règlement numéro 139-97 décrétant un emprunt et des travaux d'aqueduc et égouts :  
0,05 \$/100 \$ d'évaluation  
Aqueduc : 200 \$/unité  
Égouts : 375 \$/unité
- Règlement numéro 206-2010 décrétant un emprunt et l'achat d'un camion de déneigement neuf et divers équipements :  
0,05 \$/100 \$ d'évaluation
- Règlement numéro 195-2007 décrétant un emprunt et l'achat d'un camion autopompe :  
0,05 \$/100 \$ d'évaluation

### États des recettes et des dépenses

#### Recettes

Taxes :	587 754 \$
Paiement tenant lieu de taxes :	5 769 \$
Autres recettes de sources locales :	14 476 \$
Transferts :	321 805 \$
<b>Total des recettes :</b>	<b><u>929 804 \$</u></b>

#### Dépenses

Administration générale :	182 592 \$
Sécurité publique :	87 281 \$
Transport :	280 580 \$
Hygiène du milieu :	125 549 \$
Santé et bien être :	4 380 \$
Aménagement et urbanisme :	35 022 \$
Loisirs et culture :	21 037 \$
Frais de financement :	57 863 \$
Remboursement de la dette :	135 500 \$
<b>Total des dépenses avant amortissement :</b>	<b><u>929 804 \$</u></b>

Prenez note que, selon les modifications aux PCGR (principes comptables généralement reconnus), à compter du l'exercice 2009, les amortissements d'immobilisations sont inclus comme « charges » aux dépenses de fonctionnement.

### Immobilisations

<b>Amortissements :</b>	<b>155 634 \$</b>
<b>Total - amortissements :</b>	<b>155 634 \$</b>

### Nombre et dates des versement

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement unique ou en quatre (4) versements égaux, lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à 300 \$.

La date ultime où peut être fait le premier versement des taxes municipales est le trentième (30<sup>e</sup>) jour qui suit l'expédition du compte de taxes et tout versement postérieur au premier doit être fait respectivement le soixantième (60<sup>e</sup>) jour où peut être fait le versement précédent.

Toutefois, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à allonger le délai de paiement en fixant une autre date ultime où peut être fait le versement unique ou chacun des versements égaux.

### Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 10% pendant l'exercice courant, et de 18% pour les trois (3) années subséquentes.

Ces taux s'appliquent également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

### Pénalités sur les taxes impayées

Une pénalité de 0,5% du principal impayé par mois, jusqu'à concurrence de 5% l'an, est ajouté sur le montant des taxes exigibles.

### Reconduction du plan triennal d'immobilisation 2012 - 2013 - 2014

• 2012 :	150 402 \$
• 2013 :	154 695 \$
• 2014 :	200 000 \$

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 10 janvier 2012

Lors de cette séance, le conseil municipal a accepté de s'impliquer au projet d'ouverture du service de garde en milieu scolaire à l'École L'Orée-des-Bois en versant une aide financière de 4 000 \$ la première année, soit en 2013 et un montant de 2 000 \$ pour l'année 2014 pour ainsi combler certains déficits, s'il y a lieu, au cours des deux premières années dudit démarrage.

Le conseil municipal a accepté la proposition de l'entreprise Éco-L'Eau avec la même tarification que l'année 2011 pour effectuer les opérations relatives aux réseaux d'eau potable et des eaux usées.

Le conseil municipal a autorisé de verser le montant de 646,91 \$ incluant les taxes, pour le renouvellement de la cotisation annuelle de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2012.

Le conseil municipal a entériné et autorisé le paiement d'une somme totale de 6 060,82 \$ incluant les taxes, à PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des logiciels pour l'année 2012.

Le conseil municipal a autorisé la directrice générale, madame Maryse Ouellet, à suivre une formation de PG Solutions via le WEB concernant la production des T4 et Relevés 1, le 26 janvier 2012 au coût de 125 \$ excluant les taxes.

Le conseil municipal a accepté l'offre d'AgroEnviroLab pour les analyses d'eau potable et usées au coût estimé de 1 804 \$ excluant les taxes pour l'année 2012, selon les recommandations de l'entreprise Éco-L'Eau.

Le conseil municipal a mandaté le conseiller, monsieur Jean-Pierre Harton et a autorisé le citoyen, monsieur Cyrille Leclerc à entreprendre, dès maintenant, des démarches dans le dossier du prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts de la rue Principale Est afin de connaître leurs besoins et leur intérêt quand à la prolongation desdits réseaux.

Tel-Écoute du Littoral



Tel-Écoute du Littoral tient à vous souhaiter une belle et bonne année 2012 remplie de bien-être et de santé ! Nous en profitons pour vous rappeler que les écoutants de Tel-Écoute sont là pour vous offrir une oreille attentive, 365 jours par année !

Lundi au vendredi de 18 à 3 h du matin  
Samedi & dimanche de midi à 3 h du matin  
418 598-3393 ou 1 877 559-4095

### POUR VOTRE INFORMATION

#### **Ordures :**

Jeudi 2 & 16 février, 1, 15 & 29 mars.

#### **Récupération :**

Jeudi 26 janvier, 9 & 23 février, 8 & 22 mars.

#### **Conseil municipal :**

Lundi, le 6 février à 19 heures 30.

#### **Bureau municipal – heures d'ouverture :**

Du lundi au mercredi de 9 à 12 heures et de 13 à 16 heures ; le jeudi de 9 à 12 heures et de 13 à 18 heures ;  
**fermé le vendredi.**

#### **Bibliothèque Idée-Lire :**

Les dimanches de 10 à 11 heures.  
Les mercredis de 19 à 20 h 30.

#### **Centre informatique Gapi, Ste-Louise :**

Les lundis de 19 à 21 heures.  
Les samedis de 13 à 15 heures.

#### **Club de l'Âge d'Or :**

Soirée mensuelle samedi 18 février à 20 h 30 à la salle du 125<sup>e</sup> avec Jean-Paul & Sylvie.  
Soirée de cartes les jeudis au local de l'Âge D'Or à 19 heures.

#### **Fabrique :**

Messe les dimanches à 9 h 15.  
Messe les samedis à 19 h 30 en janvier.

#### **Pour transmettre vos messages :**

roselineleclerc@hotmail.com

#### **Prochaine date de tombée :**

10 février 2012.

Le Parlouisen, journal municipal

Roseline Leclerc, technicienne à la production : recherche, saisie et mise en page

Maryse Ouellet, directrice générale : rédaction, révision et supervision

Municipalité de Sainte-Louise

Tél. : 418 354-2509

info@saintelouise.qc.ca

www.saintelouise.qc.ca